



Pilote Opérationnel en Logistique de Production

Public

Bac + 2 ou niveau en disciplines technologiques
Validation d'acquis professionnels possible pour des salariés d'entreprise.

Objectifs

Être capable d'occuper un poste dans le pilotage et l'organisation des flux de production industrielle.

Statut

Contrat de professionnalisation
Période de professionnalisation
Formation continue
Formation rémunérée selon le barème en vigueur

Alternance

1 semaine en Centre - 3 à 4 semaines en Entreprise

Durée

12 mois maximum
Dont 446 heures maximum en centre de formation

Référentiel formation

Management et Communication :

- Communication
- Management

Outils d'amélioration Continue :

- Informatique (différentes options)
- Mieux gérer son temps
- Gestion de projet
- L'AMDEC moyen, produit et process
- Méthode 8D : outil de Résolution de Problème
- Démarche du KAIZEN MANAGER

Logistique Industrielle :

- Démarche du LEAN MANUFACTURING
- La gestion des stocks
- Gestion de production
- L'ERP (Management des Ressources de la Production)

La fonction méthodes :

- Etude et préparation du travail

Management des systèmes qualité :

- Appréhender l'environnement de la qualité

Aides financières

Contrat de professionnalisation

Prise en charge des frais de formation selon le barème de l'OPCA de l'entreprise.

Une étude personnalisée de prix de revient peut être réalisée par votre OPCA

Période de professionnalisation

Prise en charge des frais de formation selon le barème de l'OPCA de l'entreprise.

Entreprises nous ayant déjà fait confiance sur ce type de dispositif

AFC – ACEMO – ACE – ACMS – ACIERIES DE PLOERMEL – ALCATEL BUSINESS SYSTEM – ALLIBERT – ARTESYS – ASICA – ATELIER DE METALLURGIE INDUSTRIELLE – AUTO MAXI – AVI & PESCHARD – BERTRAND FAURE – BRETAGNE ATELIERS – CASTEL – CELTIPACK – CITERNIERS BRETONS – CHAPLAIN – CIMD – COOP DE BROONS – DELPHI AUTOMOTIVE – ESCA – EFFICIENCE – FAURECIA – FILY AGENCEMENT – KENWOOD – LABBE – LABOURIER – GAD – GEMINOX – LE JOINT FRANÇAIS – LE GAC – LEGRIS – LEPRIEUR – LITHOS – MAC – MARBO – MARINE HARVEST – MARINE INDUSTRIE SERVICE – MATERLAP – MICROSTEL – MIROITERIE DE L'OUEST – MITSUBISHI – SA MOREL – MORY TEAM – NEXTREAM – NOVAK – OUEST OPTIQUE – OTOR – PANNEAUX FRIGORIFIQUES FRANÇAIS – PAUL PAULET – PEGUFORM – PYTHAGORE – RUPIN – SAGEM COMMUNICATION – SAMOVIE – SCHNEIDER – SERPE IESM – SERPOLEC – SERIS – SERIXEL – SERUPA – SILBRET – SODALEC – SOFAC – SOREP ERULEX – SOTIRA – SUMECAP – TECHNI INDUSTRIE – TE2M – TELEPHONIE CENTRALE – TEXTON – THALES AIRBORNE SYSTEMS – THALES UNDERWATER SYSTEMS – TILLY SABCO – VALFON – YVES ROCHER.

Validation

Ce cycle est validé par un C.Q.P.M. (Certificat de Qualification Paritaire) pour les entreprises de la Métallurgie ou par une reconnaissance dans une classification de convention collective pour les autres branches.

FICHE D'IDENTITE DE LA QUALIFICATION VALIDEE

TITRE DE LA QUALIFICATION : Pilote opérationnel en logistique de production

OBJECTIF PROFESSIONNEL DE LA QUALIFICATION VALIDÉE

Dans le respect des consignes de sécurité et des instructions (1), et sous le contrôle d'un agent généralement de qualification supérieure, le titulaire de la qualification doit être capable de :

- vérifier les conditions de réception et d'expédition à partir des documents à disposition, des consignes et des procédures ;
- vérifier les stocks physiques et mettre à jour le système d'information ;
- identifier les possibilités d'optimisation du dimensionnement du(des) stockage(s) et de son (leur) implantation(s) prévue(s) dans sa zone de responsabilité ;
- veiller à ce que les disponibilités des composants soient en adéquation avec les programmes de production en cours et à venir dans un périmètre de responsabilité défini ;
- réguler, à partir des préconisations (document de production, procédures et consignes), l'acheminement entrant et sortant des différents produits (composants, produits semi-finis ou finis, déchets, emballages) ;
- identifier les sources d'amélioration dans sa zone de responsabilité et proposer des solutions à partir des outils de résolution de problèmes utilisés dans l'entreprise et des contraintes organisationnelles ;
- renseigner les indicateurs de performance relatifs à son activité et, au vu des résultats, proposer les actions correctives si nécessaire ;
- transmettre les informations et les connaissances nécessaires à la réalisation des activités dans son périmètre de responsabilité à partir de la documentation et du système de gestion de la production.

EPREUVES DE QUALIFICATION

Chaque capacité professionnelle définie dans la rubrique « *Objectif professionnel* » est évaluée à l'aide des critères et niveaux d'exigence associés et dans les conditions d'évaluation définis dans le

tableau joint en annexe.

Contrôle final :

Epreuve professionnelle

En situation de travail, sous le contrôle d'une commission d'examen, les capacités professionnelles signalées, dans le dossier d'évaluation (*), comme devant être évaluées par épreuve professionnelle.

(1) Et en tenant compte des habilitations relatives à l'exercice de l'activité (conduite d'engins notamment).

(*) Le dossier d'évaluation, mis à la disposition de l'UIMM territoriale, centre d'examen, par l'UIMM territoriale, centre de ressources, comprend :

Rapport avec exposé :

- Objectifs :

- . évaluer les capacités professionnelles signalées dans le dossier d'évaluation (*) comme devant être validées par un rapport avec exposé ;
- . évaluer le candidat sur ses connaissances et ses aptitudes à communiquer dans les domaines de la gestion documentaire et de la sécurité en lien avec la logistique de production à partir des questionnaires types établis par l'UIMM territoriale centre de ressources.

- Thème du rapport :

Il est choisi en collaboration avec l'entreprise et doit comprendre un thème d'amélioration en logistique de production.

- Durée de la préparation :

Rédaction du rapport portant sur le 1er objectif visé ci-dessus : 2 à 3 mois calendaires en vue de la préparation du rapport et d'une mise en situation.

- Conditions et durée de l'exposé :

Transmission du rapport à la commission d'interrogation 3 semaines avant la soutenance devant la dite commission.

• Exposé par le candidat : 15 minutes.

• Questions de la commission d'interrogation et échange avec le candidat : 15 minutes.

Evaluation par l'entreprise des capacités professionnelles signalées dans le dossier d'évaluation (*) comme devant être validées par l'entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Pour que le candidat soit déclaré admis par le jury de délibération, l'ensemble des capacités professionnelles décrites dans la rubrique « *Objectif professionnel* » ci-dessus et déclinées dans le tableau joint à la présente fiche d'identité doivent être acquises.

OBSERVATIONS

- une grille récapitulant les capacités professionnelles, les modes d'évaluation associés retenues par l'UIMM

territoriale centre d'examen parmi ceux définis dans le tableau joint en annexe ;

- le dossier technique du mémoire.

(*) Le dossier d'évaluation, mis à la disposition de l'UIMM territoriale centre d'examen par l'UIMM

territoriale centre de ressources, comprend :

- une grille récapitulant les capacités professionnelles, les modes d'évaluation associés retenues par l'UIMM

territoriale centre d'examen parmi ceux définis dans le tableau joint en annexe ;

- le dossier technique du rapport.